



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Tarn-et-Garonne

Examen de conducteur de TAXI et de VTC

Résultats Admission

Département du Tarn-et-Garonne (82)

Publication du 02/02/2018

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet de département.
Pour les candidats admis Taxis, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente.

Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture du Tarn-et-Garonne pour demander la carte professionnelle en prenant rendez-vous auprès de **Mme DANTAS** au **05 63 22 82 00**.

LES CANDIDATS NON-ADMIS doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se présenter à un nouvel examen.

LISTE DES ADMIS SESSION DU 29/01/2018

Nom	Prénom	Dossier n°	Type
KHERARFA	Mohamed El Amine	32599	VTC
LAVIGNE	Hervé	28057	TAXI
RAYMOND	Eric	33018	TAXI
VION	Catherine	31963	TAXI

Le Président

Roland DELZERS